

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 1 sur 10

Aniline

### SECTION 1 : Identification

#### Identificateur du produit

Nom du produit : Aniline

Code produit : S25179

#### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Non déterminé ou non disponible

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

#### Détails du fabricant ou fournisseur

##### Fabricant :

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road  
Hanover  
PA 17331  
(717) 632-1291

##### Fournisseur :

Fisher Science Education  
6771 Silver Crest Road  
Nazareth  
PA 18064  
800 955-1177

#### Ligne d'urgence :

États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

### SECTION 2 : Identification de danger

#### Classification SGH :

Liquides inflammables, catégorie 4

Toxicité aiguë (orale), catégorie 3

Toxicité aiguë (dermique), catégorie 3

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 3

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Troubles sévères des yeux, catégorie 1

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 1

Cancérogénicité, catégorie 2

Mutagénicité cellulaire germinale, catégorie 2

Toxicité aiguë pour la vie aquatique, catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

#### Mentions de danger :

H227 Liquide combustible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 2 sur 10

### Aniline

- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H311 Toxique en contact avec la peau
- H331 Toxique si inhalé
- H317 Peut causer une réaction cutanée allergique
- H318 Provoque de sérieuses lésions aux yeux.
- H372 Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée
- H351 Susceptible de provoquer le cancer
- H341 Susceptible de causer des anomalies génétiques
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

#### Déclarations de mise en garde :

- P210 Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage
- P264 Bien se laver la peau après utilisation
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 À utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas avoir l'autorisation de sortir hors de la zone de travail.
- P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations
- P201 Demander des instructions spéciales avant l'utilisation
- P202 Ne pas manipuler avant que toutes les précautions aient été lues et comprises
- P273 Éviter de libérer dans l'environnement
- P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser les agents recommandés dans la section 5 pour l'extinction
- P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
- P301+P330+P312 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P361 Enlever immédiatement tout vêtement contaminé.
- P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.
- P302+P352+P312 En cas de contact cutané : Laver à fond avec du savon et de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- P304+P340+P311 En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin
- P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
- P308+P313 En cas d'exposition ou si concerné : Obtenir des soins médicaux.
- P391 Recueillir le produit répandu
- P405 Stocker dans un endroit fermé à clé
- P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur bien fermé.
- P501 Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

**Dangers non classés par ailleurs :**Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 62-53-3	Aniline	>95

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 3 sur 10

### Aniline

Informations supplémentaires : Aucun(e)

#### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

##### Description des mesures de premier secours

###### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

###### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

###### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver la zone avec au savon et à l'eau

Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

###### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

###### Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Ne PAS faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

##### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

###### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

###### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

##### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

###### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

###### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

#### SECTION 5 : Mesures de lutttes contre l'incendie

##### Agent d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser de l'eau (uniquement en brouillard), un produit chimique sec, une mousse chimique, du dioxyde

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 4 sur 10

### Aniline

de carbone ou une mousse résistant à l'alcool

#### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

#### Précautions particulières :

Couper les sources d'inflammation

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Entreposer loin de toute source d'inflammation (flamme nue, surfaces chaudes, exposition à la lumière directe du soleil, sources d'étincelles).

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 5 sur 10

### Aniline

#### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
ACGIH	Aniline	62-53-3	ACGIH VLS : 2 ppm
United States (OSHA)	Aniline	62-53-3	OSHA LEP : Valeur MPT 5 mg/m <sup>3</sup>

##### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

##### Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

##### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Utiliser un équipement anti-explosion.

##### Équipement de protection individuelle

###### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

###### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

###### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

##### Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

#### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

##### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide légèrement jaune
Odeur :	Rappelant l'œuf pourri
Seuil d'odeur :	Non déterminé ou non disponible
Valeur pH :	8,8 à 36 g/l à 20 °C
Point de fusion / point de congélation :	-6.2°C

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 6 sur 10

### Aniline

<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	181 - 185°C
<b>Point d'éclair :</b>	76°C
<b>Taux d'évaporation :</b>	Acétate butylique = 1,0
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Liquide inflammable
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	11 vol %
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	1,3 vol %
<b>Pression de vapeur :</b>	0.5 mmHg at 20°C
<b>Densité de vapeur :</b>	4.4 mPa.s at 20°C
<b>Densité :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité relative :</b>	1.021 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilités :</b>	Insoluble à l'eau
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température d'autoinflammation :</b>	540°C
<b>Température de décomposition :</b>	190 °C
<b>Viscosité dynamique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible

#### Informations supplémentaires

<b>Molecular Weight</b>	93.13
-------------------------	-------

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Stabilité chimique :

Photosensible.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

#### Conditions à éviter :

Heat, flames and sparks.

#### Matériaux incompatibles :

Agents oxydants forts.

#### Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone et azote.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Toxique en cas d'ingestion Toxique en contact avec la peau Toxique si inhalé

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 7 sur 10

### Aniline

Nom	Voie	Résultat
Aniline	inhalation	CL50 inhalation- Souris - 175 ppm/7 heures (175 ppm)
	orale	DL50 oral - Souris - 464 mg/kg
	dermique	DL50 Dermique - Lapin - 820 uL/kg (0,82 ml/kg)

#### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Dommmages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Aniline	Provoque de sérieuses lésions aux yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

**Évaluation :** Peut causer une réaction cutanée allergique

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Aniline	Exposition prolongée ou répétée peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Susceptible de provoquer le cancer

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Espèce	Résultat
Aniline		Susceptible de provoquer le cancer

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Programme national de toxicologie (PNT)** : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Susceptible de causer des anomalies génétiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Aniline	Susceptible de causer des anomalies génétiques

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 8 sur 10

### Aniline

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Aniline	Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée. Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Provoque des dommages graves aux organes suite à une exposition répétée ou prolongée

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Très toxique pour les organismes aquatiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Résultat
Aniline	CE50 - Daphnia magna - 600 ug/L - 24 heures
	CL50 - Pimephales promelas - 60 mg/L 72 heures

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

**Méthodes d'élimination :**



## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017


Page 9 sur 10

### Aniline


Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

#### SECTION 14 : Informations relatives au transport


##### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN 1547
Nom d'expédition approprié UN	Aniline
Classe(s) de danger UN pour le transport	6,1 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

##### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN 1547
Nom d'expédition approprié UN	Aniline
Classe(s) de danger UN pour le transport	6,1 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

##### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN 1547
Nom d'expédition approprié UN	Aniline
Classe(s) de danger UN pour le transport	6,1 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Polluant maritime
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

#### SECTION 15 : Informations réglementaires

##### Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 11.02.2017

Page 10 sur 10

### Aniline

62-53-3	Aniline	répertorié
---------	---------	------------

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

**Disclaimer:**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**NFPA :** 3-2-0

**HMIS :** 3-2-0

**Date de préparation initiale :** 11.02.2017

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**